

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

N° 2024/121

**Demande d'aide financière
au Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône au
titre d'un Contrat
Départemental de
Transition Ecologique
(CDTE)**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – C. HUGUES – J-C. LAURENS – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – M. PERONNET – D. PETIT – C. RUIZ – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Absents : A-C. CHAFINO-BIERREN – G. RAILLON – P. REBOUL

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à D. BUSELLI – J-B. GILIBERTI à F. CARBONELL – C. MOYNAULT à G. LETTIG – A. MUNICH à E. VIARDOT – C. PANDOLFI à F. ARNOULD – G. RAYNAUD-BREMOND à G. VALVASON-SERODINE – M. SCOGNAMIGLIO à C. RUIZ

Date de la convocation : Mardi 10 septembre 2024

Secrétaire de Séance : Madame Rose-Marie BREYSSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Grans a la possibilité de solliciter auprès du Conseil Départemental, la formalisation d'un Contrat Départemental de Transition Ecologique, afin de financer le projet de Pôle Socio-Culturel, projeté à Mary-Rose.

Conformément aux objectifs départementaux d'accompagner, par l'aide aux communes, la transition écologique du territoire des Bouches-du-Rhône, le projet de Pôle Socio-Culturel s'inscrit dans une démarche environnementale qualitative, avec notamment la volonté d'obtenir une certification BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) argent.

L'ensemble de cette démarche est exposé au sein de la note de présentation du projet et de la notice environnementale, accompagnant le dossier de demande de subvention CDTE.

Le montant de l'opération, à l'issue de la phase « Dossier de Consultation des Entreprises », objet du présent CDTE est estimé à 12 348 080 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2025 à l'année 2027, conformément au tableau joint en annexe. Ce montant comprend l'ensemble des travaux de construction du bâtiment et du parking, ainsi que toutes les missions et études préalables nécessaires à la parfaite réalisation de ce projet.

Ainsi, à ce stade, pour l'année 2025, le montant de la tranche annuelle projetée est de 3 750 261€ HT. Pour l'année 2026, le montant de la tranche annuelle projetée est de 5 306 538 € HT. Pour l'année 2027, le montant de la tranche annuelle projetée est de 3 561 281 € HT.

Chaque tranche, pourra faire l'objet de modifications quant au phasage du projet ou à son montant après avis du Conseil Municipal.

Pour ce projet, le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	12 348 080 €
Subvention demandée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (50% du montant de l'opération)	6 174 040 €
Autofinancement de la Commune de Grans	6 174 040 €

Vu la délibération n°2024/79 par laquelle la Commune de Grans a adhéré au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) ;

Vu le dossier de demande de subvention CDTE comprenant notamment la note de présentation du projet, une notice environnementale, un tableau de financement, le dossier de permis de construire et le dossier « PRO-DCE » ;

Considérant que le projet du Pôle Socio-Culturel permettra d'offrir aux écoliers un lieu d'accueil qualitatif les mercredis et vacances scolaires, aux associations un espace d'échange et de rencontre optimisé, et au Conservatoire de musique et de danse des locaux adaptés à ces pratiques ;

Considérant que l'aménagement d'une salle polyvalente sera une opportunité pour développer l'offre culturelle à l'échelle du territoire communal et métropolitain ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les objectifs du Département en termes de cadre de vie et d'environnement ;

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

N° 2024/121

**Demande d'aide financière
au Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône au
titre d'un Contrat
Départemental de
Transition Ecologique
(CDTE)**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – C. HUGUES – J-C. LAURENS – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – M. PERONNET – D. PETIT – C. RUIZ – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Absents : A-C. CHAFINO-BIERREN – G. RAILLON – P. REBOUL

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à D. BUSELLI – J-B. GILIBERTI à F. CARBONELL – C. MOYNAULT à G. LETTIG – A. MUNICH à E. VIARDOT – C. PANDOLFI à F. ARNOULD – G. RAYNAUD-BREMOND à G. VALVASON-SERODINE – M. SCOGNAMIGLIO à C. RUIZ

Date de la convocation : Mardi 10 septembre 2024

Secrétaire de Séance : Madame Rose-Marie BREYSSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- ↳ Approuve la programmation pluriannuelle envisagée pour la mise en œuvre du projet de Pôle Socio-Culturel, conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 12 348 080 € HT ;
- ↳ Sollicite la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant global de 6 174 040 € HT pour les années 2025 à 2027 ;
- ↳ Approuve le plan de financement tel que présenté dans le tableau ci-joint, et notamment le montant de subvention départementale de 1 875 130,50 € HT pour l'année 2025 ;
- ↳ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération et tous documents relatifs à cette décision.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Le Maire,
Philippe LEANDRI

La secrétaire de séance,
Rose-Marie BREYSSE



Commune de Grans
Contrat Départemental pour la Transition Écologique 2025 / 2027 - Tranche 2025
Phasage des opérations et Plan de Financement Prévisionnel Global

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables HT			Total des dépenses subventionnables par projet (HT)	Montant des subventions sollicitées auprès du Département			Total subvention départementale sollicitée par projet	Financements sollicités auprès d'autres partenaires				Autofinancement communal		
	2025	2026	2027		2025	2026	2027		50%	Partenaires	Dispositif	Taux	Montant	Montant HT	%
Salle polyvalente et de spectacle	1 254 167,00 €	1 684 325,00 €	1 190 968,00 €	4 129 460,00 €	627 083,50 €	842 162,50 €	595 484,00 €	2 064 730,00 €		0,00%		2 064 730,00 €	50,00%		
Conservatoire de danse et de musique	612 015,00 €	821 926,00 €	581 175,00 €	2 015 116,00 €	306 007,50 €	410 963,00 €	290 587,50 €	1 007 558,00 €		0,00%		1 007 558,00 €	50,00%		
Centre de loisirs	807 409,00 €	1 084 337,00 €	766 723,00 €	2 658 469,00 €	403 704,50 €	542 168,50 €	383 361,50 €	1 329 234,50 €		0,00%		1 329 234,50 €	50,00%		
Pôle associatif	463 316,00 €	622 226,00 €	439 969,00 €	1 525 511,00 €	231 658,00 €	311 113,00 €	219 984,50 €	762 755,50 €		0,00%		762 755,50 €	50,00%		
Aménagements paysagers, VRD et parking	613 354,00 €	823 724,00 €	582 446,00 €	2 019 524,00 €	306 677,00 €	411 862,00 €	291 223,00 €	1 009 762,00 €		0,00%		1 009 762,00 €	50,00%		
Total annuel	3 750 261,00 €	5 036 538,00 €	3 561 281,00 €	12 348 080,00 €	1 875 130,50 €	2 518 269,00 €	1 780 640,50 €	6 174 040,00 €			0 €	6 174 040,00 €			